



Juillet 2016

n° 19

Bulletin communal

Rédaction

Georges Moisset
Annick Marandel
Françoise Danger
Thierry Bichemin
Gilles Merle

Bulletin tiré à 180 exemplaires
imprimé par nos soins

Bonjour à toutes et à tous,

Ceci est notre premier numéro de 2016, je vais essayer à travers ces quelques lignes de vous retracer les événements marquants de ce premier semestre.

Le mois de janvier n'a pas échappé aux traditionnelles cérémonies des vœux.

Celle de Wy-dit-Joli-Village s'est déroulée le 16 janvier et a réuni un grand nombre d'administrés et de collègues maires de la communauté de communes.

Les mois de février et mars ont été consacrés à l'arrêté des comptes administratifs de l'année 2015 ainsi qu'à l'élaboration du budget 2016.

Comme je l'avais laissé entendre lors de mon discours le 16 janvier, les comptes de la commune ont dégagé des soldes positifs. Ces bons résultats nous ont permis, malgré une nouvelle baisse des dotations de l'Etat pour l'année 2016, de ne pas augmenter les impôts locaux recouvrés par la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle).

Nous avons inscrit au budget 2016 des travaux de remise en état des voies communales, des travaux de consolidation concernant les murs d'enceintes de la mairie et de l'école, le changement de la toiture du préau de l'école, la mise aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite de la grange d'Enfer, ainsi que la clôture du terrain communal de l'ancienne gare.

Par ailleurs, nous allons solliciter l'obtention d'un contrat rural auprès du Conseil Général, afin d'obtenir une aide substantielle pour réaliser de grands travaux, tels que :

- Remise en état de la toiture de l'église,
- Réhabilitation de l'ancienne gare,
- Construction d'une salle des fêtes,
- Aménagements urbains.

Comme vous le savez, la commune fait actuellement la démarche de la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme, je vous invite à lire le petit article à l'intérieur du journal concernant celle-ci.

Sur le plan festif, cette année notre brocante du 1^{er} mai a pu se dérouler dans des conditions atmosphériques à peu près normales. Les chineurs ont retrouvé le plaisir de chercher et trouver l'objet insolite et, si ce n'était pas le cas, ils avaient deux buvettes pour satisfaire leurs papilles et étancher leur soif.

La fête de la St Jean a attiré quelques 77 participants venus partager un moment autour du barbecue et assister au feu de St Jean et au feu d'artifice. Chaque année voit la diminution des convives et je le déplore car cette fête, qui est une fête de campagne au sens noble du terme, risque de disparaître et avec elle, son histoire. Il ne reste que peu de villages qui érigent encore un bûcher comme cela se pratiquait au cours des derniers siècles....

Bien que le soleil nous ai fait défaut au cours de ces dernières semaines, j'espère qu'il va enfin revenir et qu'il accompagnera tous ceux qui vont partir en vacances ainsi que ceux qui resteront dans notre joli village.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous dans notre prochain numéro.

Vous trouverez dans les pages suivantes, des informations pratiques et des articles sur la vie de notre village.

Bonne lecture et à bientôt

Georges Moisset

Ça s'est passé à Wy....

Fête de Noël : samedi 19 décembre

A Arthies, dans la salle des fêtes, petits et grands de Wy et d'Arthies se sont retrouvés pour assister à un spectacle de théâtre et marionnettes : La Brouille par la compagnie Zébuline, histoire d'une amitié perturbée entre deux lapins !

A l'issue du spectacle, le Père Noël tant attendu est enfin arrivé, chargé de tous les cadeaux qu'il a pu distribuer aux jeunes des deux villages.



Vœux 2016 : samedi 16 janvier

Monsieur le Maire a reçu ses administrés ainsi que ses collègues maires des alentours pour leur présenter ses meilleurs vœux pour 2016.

Après un discours où la solennité était palpable suite aux événements tragiques du mois de novembre. La cérémonie s'est poursuivie sur une note plus joyeuse par la récompense (bons d'achats) remise aux jeunes diplômés de 2015.

A l'issue de celle-ci, tous les convives se sont retrouvés à partager la galette des rois et le verre de l'amitié.



Carnaval des enfants du RPI samedi 20 mars

Cette année, c'est sous le thème de la biodiversité que s'est déroulé le Carnaval à Cléry en Vexin. Les enfants ont fait le tour du village derrière le char qu'ils avaient décoré avec leurs enseignants. A l'issue du défilé, un cadeau a été remis à un enfant et à un adulte pour le plus beau costume.

L'après-midi s'est terminé par le tirage au sort de la grande tombola.

Rappelons que l'initiative et l'organisation de cette journée appartiennent aux bénévoles de l'Association Cantine.



**Rendez-vous aux jardins :
samedi 4 et dimanche 5 juin au Musée de l'Outil**



C'est dans les jardins du Musée de l'Outil qu'Arnaud Pottier, sculpteur sur bois, armé de ses seules tronçonneuses a réalisé en public son œuvre. Partant d'un tronc de tilleul et se jouant des imperfections du bois ou de ses maladies, l'artiste a laissé faire son imagination. Nous avons pu assister, étape après étape, à la naissance d'un siège haut ressemblant à un trône qui a trouvé sa place sur la pelouse du Musée. D'autres œuvres d'Arnaud Pottier sont visibles jusqu'au 31 août 2016.



**Fête de l'école et kermesse
samedi 18 juin
sous le thème de la Biodiversité**



C'est le résultat du travail de toute une année (chants, danses et fables) que les enfants nous ont présenté ce matin-là, à Arthies.



Après le spectacle, les enfants ont pu se divertir sur les stands de la kermesse organisée par l'Association Cantine du RPI.

Et aussi.....

Dimanche 26 mars : Le TROC aux PLANTES à la grange d'Enfer.

Samedi 16 avril : La JOURNEE de NETTOYAGE de PRINTEMPS à l'initiative de la Commune et de la Communauté de Communes qui a rassemblé une quinzaine de personnes, armées de sacs poubelles qui ont arpenté rues et sentes du village et d'Enfer, pour un village plus propre. Cette opération pourrait se faire plus régulièrement s'il y avait davantage de bénévoles.

A noter....

Samedi 17 septembre : fête de la Saint Romain à la salle des fêtes de WY.

Samedi 24 septembre : défilé des voitures anciennes de l'Association Bol d'Air.

Brocante 2016 : une fréquentation satisfaisante



Après l'annulation de l'édition 2015 en raison de conditions météorologiques préoccupantes, nous avons fait le nécessaire pour que l'édition 2016 ait lieu coûte que coûte et dans les meilleures conditions, en prévoyant une solution de repli en cas d'intempéries.

Cette année, nous avons reçu 155 exposants, un peu moins que d'habitude, mais le soleil était au rendez-vous. Nous avons eu de nombreux visiteurs malgré un calendrier moyennement favorable (un dimanche, le dernier jour des vacances scolaires).

Cette brocante voit une importante participation des habitants de notre village, avec une cinquantaine de bénévoles de Wy, plus quelques amis d'Arthies, à l'organisation, aux buvettes et à la circulation, et environ 25 exposants vicusiens. Nous avons remarqué avec plaisir que de nouvelles personnes sont venues nous épauler...Merci à elles en espérant que l'année prochaine elles seront encore plus nombreuses, ce qui pour les anciens est très motivant.

Les exposants sont pour partie des professionnels, installés autour de l'église et en haut de la rue Saint Romain, pour partie des exposants occasionnels.

Les bénéfices tirés de la vente des emplacements et de l'activité des buvettes, toujours très fréquentées quel que soit le temps, permettent au Foyer rural de financer ses activités et de subventionner un projet pédagogique de l'école du village.

Une réunion s'est tenue le 11/06/2016 pour discuter des points à améliorer pour l'année prochaine et des propositions ont été faites. Parmi celles-ci :

- Mise en place de terminaux de paiement électronique aux buvettes ;
- Contrôle sécurité avec passage d'un véhicule témoin pour vérification des distances ;
- Amélioration de la communication pour attirer des brocanteurs professionnels ou semi professionnels ;
- Location plutôt qu'achat de friteuses, planchas, grills... ;
- Renouvellement de la location des toilettes ECO, avec étude d'emplacements différents...

Les bases ont ainsi été posées pour une édition 2017 encore plus satisfaisante.

Extrait des comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal

*Conseil du 25.11.2015

-travaux complémentaires de maçonnerie à l'église

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, délibère et décide d'accepter le devis travaux complémentaires pour les travaux de maçonnerie de l'Eglise, de l'Entreprise CCR pour un montant de 2084.78€ HT.

- indemnités de conseil 2015

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le montant de l'indemnité de conseil du percepteur Madame MACCURY pour 2015 : 352.26€ brut 321.40€ net.

-tarifs du cimetière et du columbarium au 25/11/2015

Le conseil municipal, à la majorité, décide de fixer à compter du 25 novembre 2015 les tarifs du cimetière communal comme suit :

- CONCESSIONS : prix unitaire pour une concession d'une place : De 15 ans : 500 €
- COLUMBARIUM : Emplacement 15 ans 500€
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir SANS Inscription au pupitre : Gratuit
- Dispersion des cendres au jardin AVEC inscription au pupitre : 200.00 €

-Noël communal :

- Spectacle pour les enfants d'ARTHIES et de WY à la salle des fêtes d'Arthies, les enfants de la commune auront un jouet (de la naissance au CM2) ;
- Vœux 2015 : le Samedi 16 janvier 2015 à 18h.

-Monuments aux morts : Demande de devis pour la rénovation du Monuments aux morts.

- Deux radars pédagogiques vont être installés : un à Enfer, l'autre à l'entrée du village côté Guiry.

*Conseil du 02 mars 2016

Le Compte administratif et le Compte de gestion 2015 budget M14 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

	Résultats à la clôture De l'exercice précédent		OPERATIONS DE L'EXERCICE		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
SECTIONS						
Fonctionnement		200 000.15	236 471.46	304 866.55		268 395.24
1068		50 684.00				
Investissement		133 078.19	94 318.64	60 841.99		99 601.54
TOTAUX		383 762.34	330 790.10	365 708.54		367 996.78

Le Compte administratif et le Compte de gestion 2015 budget m49 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

	Résultats à la clôture De l'exercice précédent		OPERATIONS DE L'EXERCICE		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
SECTIONS						
Fonctionnement			59 713.84	66 589.95		6 876.11
1068		25 654.90				
Investissement	11 504.44		59 428.19	62 444.47	8 488.16	
TOTAUX	11 504.44	25 654.90	119 142.03	129 034.42	8 488.16	6 876.11

-Recensement

Monsieur le Maire informe ses collègues que le recensement de la population est terminé.

Il propose d'indemniser l'agent recenseur de 70€ pour les deux journées de formation, en plus des 1.13€ net par feuille de logement (175 FL) et 1.72€ net par bulletin individuel (329 BI).

Le Conseil Municipal, décide de verser à l'agent recenseur, Mlle MEUNIER Anne, pour chaque journée de formation 35€ soit 70€

-Entretien de la Commune

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis pour l'entretien de la commune :

- Parcs et jardins POUQUET à Magny-en-Vexin : 30 420.00€
- Parcs et jardins à Santeuil : 19 800.00€
- Les jardins de la Grouette à Dampsmesnil : 20 680.60€
- PVO Ile de France paysage à Boissy l'Aillerie : 33 660.00€

Après de longues discussions, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de choisir, Parcs et jardins de Santeuil.

-Marché du plan local urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que suite au groupement de commande pour l'élaboration du PLU, la société DIVERSCITES, Atelier des Territoires - 4 Route de Glisy - 80440 BOVES a été retenue.

Montant du Marché H.T. : 19 035.00€ Tranche ferme

- Tranche conditionnelle N°1 : 3 000.00€
- Tranche conditionnelle N°2 : 6 000.00€
- Tranche conditionnelle N°1 : 4 250.00€

Le Conseil Municipal délibère et décide, d'autoriser à signer le Marché.

*** Conseil Municipal du 23 mars 2016**

-Budget primitif 2016 - Budget Principal

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget Principal 2016.

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter à l'unanimité, le budget 2016.

A savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 496 513.00 €

Recettes : 496 513.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 359 510.08 €

Recettes : 359 510.08 €

et d'affecter au compte 1068 la somme de 68 395.24€

-Budget primitif 2016 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget Assainissement 2016. Le conseil municipal, délibère et décide d'accepter à l'unanimité, le budget Assainissement 2016.

A savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 104 973.11€

Recettes : 104 973.11€

Section d'investissement

Dépenses : 79 782.51€

Recettes : 79 782.51€

et d'affecter au compte 1068 la somme de 6 876.11€

-Vote des 4 Taxes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Etat Fiscal n°1259,

après en avoir délibéré,

- Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2016, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	762 000 €	11.73%	89 383 €
Taxe foncière (bâti)	426 700 €	10.16%	43 353 €
Taxe foncière (non bâti)	42 100 €	44.28%	18 642 €
CFE	19 600 €	18.90%	3 704 €
TOTAL			155 082 €

- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au Budget Primitif de l'année 2016 est inscrit à l'article 731.

*** Conseil Municipal du 26 avril 2016**

-Subventions DETR

--Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il envisage de déposer un dossier de demande de subvention, pour la transformation de la grange accès Personnes à Mobilité Réduite, qu'en fonction des entreprises contactées l'enveloppe globale serait d'environ 6 600.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, délibère et décide :

d'accepter cette opération

d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention (DETR).

- Transformation de la grange accès Personnes à Mobilité Réduite

Montant des travaux envisagés H.T. : environ 6 600.00€ H.T.

(Maçonnerie + WC Handicapés)

Subvention DETR 60 % : 3 960.00€ H.T.

Fonds propres de la commune : 2 640.00€ H.T.

de réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention.

--Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il envisage de déposer un dossier de demande de subvention, pour la restauration de la toiture du préau de l'école, qu'en fonction des entreprises contactées l'enveloppe globale serait d'environ 16 500.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter cette opération et d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention (DETR).

- Restauration de la toiture du préau de l'école

Montant des travaux envisagés H.T. : environ 16 500.00€ H.T.
 Subvention DETR 60 % : 9 900.00€ H.T.
 Fonds propres de la commune : 6 600.00€ H.T.
 de réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention.

-Subventions DETR et PNR

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il envisage de déposer un dossier de demande de subvention, pour la réfection du mur d'enceinte de l'école, qu'en fonction des entreprises contactées l'enveloppe globale serait de 15 127.00€ H.T. Soit 18 153.00€ T.T.C

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter cette opération et d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention (DETR).

- Réfection du mur d'enceinte de l'école

Montant des travaux envisagés H.T. : 15 127.00€ H.T. 18 153.00€ T.T.C
 Subvention DETR 60 % : 10 892.00€ T.T.C
 Fonds propres de la commune : 7 261.00€ T.T.C
 de réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention.

-Subventions pour le Monument aux Morts

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il envisage de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional, pour la rénovation du Monument aux Morts, qu'en fonction des entreprises contactées l'enveloppe globale serait d'environ 4 990.00€ H.T

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter cette opération et d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention(PNR).

- Rénovation du Monument aux Morts

Montant des travaux envisagés: environ 4 990.00€ H.T
 Subvention PNR 50 % : 2 495.00€ H.T
 Fonds propres de la commune : 2 495.00€ H.T
 de réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention.

-Convention du BALADOBUS 2015

Monsieur le Maire, donne lecture d'une convention entre le PNR et la commune pour faciliter l'accès aux communes et aux sites du Vexin français et permettre ainsi le développement touristique.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à la majorité,
 de signer la convention pour le passage du Baladobus 2015 dans notre commune pour une durée de 6 mois à compter du 01^{er} mai 2016.

de verser une contribution financière de 200€ au PNR.

-Modifications simplifiées des statuts du Parc naturel régional du Vexin français

Le Conseil Municipal délibère et décide d'accepter les modifications simplifiées des statuts du PNR

Etat civil	
Naissance 	Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux vicusiens Thibault FORNOS né le 3 mai 2016 et Aaron FIRPION HARNISCH né le 29 mai 2016 Tous nos vœux de bonne santé aux bébés et félicitations à leurs parents!

Mise en place du Plan Local d'Urbanisation : PLU

Au cours de ce semestre, c'est avec l'aide de l'Agence Diverscités que nous avons travaillé à l'élaboration de notre P.L.U.

Après avoir recensé l'existant, terres agricoles, prairies, bois, haies, bâtis, nous avons travaillé sur le devenir du village pour les 15 ans à venir.

Les critères que nous avons retenus sont les suivants :

- Préservation du caractère rural,
- Nouvelles constructions devant être en harmonie avec l'existant
- Prévoir les infrastructures pour le ruissellement des eaux
- Prendre en compte le stationnement des véhicules
- Mise en valeur du patrimoine de la commune
- Maintien des vues remarquables aux entrées de villages
- Préservation des haies existantes

Mais d'autres critères nous sont imposés par des entités externes.

Bien qu'étant directement partie prenante, puisqu'il me semble que nous sommes les premiers concernés, force est de constater que ce P.L.U. ne peut se faire sans « la bénédiction » du Parc et de celui des services de l'Etat.

Ainsi, nous rencontrons actuellement une grosse difficulté, pour la demande que nous avons formulée pour ériger une salle des fêtes à la sortie du village. Il nous a été dit verbalement que le Parc s'y opposait, eu égard au fait que cela nécessiterait de rendre constructible un terrain qui a actuellement une vocation agricole et que cela était impossible !!! Il faut savoir que l'on parle d'une emprise de l'ordre de 3.500 m² sur une surface agricole de 7.000.000 m² soit 0.05%.

Par ailleurs, personne ne conteste le bien-fondé de la création d'une salle des fêtes en dehors du village ni de son utilité, mais le règlement c'est le règlement quand bien même il est absurde.

En ce qui concerne le développement du bâti, afin de répondre au besoin d'accroissement de la population, celui qui doit être privilégié est celui qui se trouve intra-muros. Ceci signifie qu'il n'y aura pas de nouvelles zones de créées par rapport aux zones blanches existantes.

Nous avons toujours privilégié le caractère rural de notre village en faisant en sorte que toutes les caractéristiques, bâtis, ruelles, environnement, qui font que celui-ci est de façon unanime considéré comme le ou l'un des plus beaux villages du Vexin, le demeurera avec ce P.L.U. mais permettra également le développement maîtrisé mais nécessaire à la survie du village notamment en matière d'équipements publics.

Une première réunion au cours de laquelle les administrés seront invités se déroulera fin septembre ou début octobre.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Secrétaire de mairie :

Mme Anne MEUNIER

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

mercredi et vendredi de 13 h 30 à 18 h 30

Pour d'autres horaires, veuillez prendre rendez-vous.

téléphone : 01 34 67 41 72

fax : 01 34 67 48 00

mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr

INFOS d'ETE

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 23 juillet au 16 août**. En cas d'urgence, appelez Laurent BOSSU : 06 11 70 65 08 ; Françoise DANGER : 06 15 93 56 12 ou Annick MARANDEL 06 14 55 28 61.

Assainissement

Suite au diagnostic obligatoire des réseaux d'assainissement, il a été constaté des anomalies sur quelques habitations à savoir des branchements d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées. Pour le bon fonctionnement des stations d'épuration, il est indispensable de respecter la séparation des branchements.

Nous demandons à tout un chacun de vérifier le respect de ce règlement. La commune vérifiera dans les prochaines semaines que les anomalies constatées ont été prises en compte par les propriétaires.

Déchetterie de Magny en Vexin

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

•

PASSAGE des ENCOMBRANTS en 2016

mardi 20 septembre



Déchets refusés lors des collectes d'encombrants

- * objets dont le poids excède 50 kg.
- * objets dont les mesures dépassent 1,75m x 1,50m x 0,50 m
- * gravats
- * déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE
- * produits explosifs (ex:bouteille de gaz)
- * produits toxiques (batteries, piles, peinture, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitement agricole, fûts avec produits inconnus...)
- * déchets verts et souches
- * objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

Les déchets doivent être sortis la veille au soir dans la limite de 1m3 par foyer.



Rappel : l'usage des tronçonneuses, tondeuses et autres engins bruyants est réglementé.

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés :

de 10h à 12h et de 16 h à 19 h

Info : Si vous faites des travaux, un « grand ménage » par le vide, si vous voulez vous débarrasser de tout ce qui encombre garage ou grenier, ou d'un gros tas de déchets verts, sachez que vous pouvez louer une benne. Renseignements en mairie.

Information sur les impôts locaux

Comme vous le savez sans doute, la principale ressource de la commune provient des impôts locaux qui sont recouverts à travers les quatre taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, CFE).



Nous nous sommes toujours efforcés malgré les baisses de dotation de l'Etat, de ne pas augmenter les taux de cotisations communaux qui sont pour mémoire de :

Taxe habitation	11.73%
Taxe foncière (bâti)	10.16%
Taxe foncière (non bâti)	44.28%
CFE	18.90%

Ce sont ces mêmes taux qui seront appelés cette année.

Pour information la moyenne départementale s'établit ainsi :

Taxe habitation	24.19%
Taxe foncière (bâti)	20.52%
Taxe foncière (non bâti)	49.15%
CFE	25.95%

Pourquoi ces précisions ? Vous allez malheureusement constater quand vous recevrez vos avis d'imposition une hausse substantielle du montant à payer. En effet, la commune n'est pas la seule à collecter de l'impôt, outre la Communauté de Communes, il y a également le Département qui, lui, pour faire face au déficit lié aux dépenses non financées, annonçait augmenter ses taux de l'ordre de 25%. Cette hausse se répercutera bien évidemment sur le montant à payer.

Le taux départemental de la taxe foncière (bâti) s'élevait en 2015 à 13.25%, il passerait donc à 16.56% soit une hausse de 3.31%

RECETTES

PINTADE AUX PECHES SAUCE AU VINAIGRE BALSAMIQUE



Pour 4 personnes

1 pintade
8 pêches
4 échalotes
125g de riz et 125g de riz sauvage
5cl de vinaigre balsamique
20cl de crème liquide
1 c à soupe d'huile d'olive
50g de beurre

Dans une cocotte, sur feu vif, faire revenir avec l'huile et 20g de beurre les morceaux de pintade. Remplacer les morceaux par les échalotes ciselées et laisser revenir. Remettre les morceaux de pintade, saler, poivrer et couvrir la cocotte. Laisser cuire 30mn à feu doux. Faire cuire les deux sortes de riz, égoutter et ajouter le reste de beurre, saler, poivrer. Peler les pêches, les dénoyauter pour les couper en quartiers. Les ajouter dans la cocotte 10mn avant la fin de la cuisson de la pintade. Sortir le tout, réserver au chaud. Remettre la cocotte sur feu vif et verser le vinaigre balsamique, laisser bouillir 1mn puis verser la crème et donner un bouillon. Servir la pintade nappée de sauce avec les pêches et le riz à côté.

Pour 8 personnes

- 550g de framboises
- 550g de fraises
- 2 grappes de groseilles
- 25cl de crème fleurette
- Jus d'un citron
- 175g de sucre semoule
- 40g de sucre glace
- 6 feuilles de gélatine (12g)

MOUSSE AUX FRUITS ROUGES



Réserver 50g de framboises et 50g de fraises pour le décor.

Mixer les autres et passer au tamis.

Préparer un sirop en portant à ébullition 2mn, 5cl d'eau, le sucre semoule et la moitié du jus de citron.

Incorporer 5 feuilles 1/2 de gélatine ramollies à l'eau froide et essorées.

Ajouter le coulis et laisser refroidir.

Monter la crème très froide en chantilly en versant 40g de sucre glace. Incorporer au coulis de fruits.

Placer un cercle à pâtisserie sur le plat de service et remplir de mousse aux fruits, laisser 2h au frais.

Décorer avec les fruits et quelques feuilles de menthe.